

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE
portant RECLASSEMENT
de Madame RIGAL Nathalie
Adjoint technique territorial

Le Maire de Causse et Diège,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La situation de Madame RIGAL Nathalie est modifiée comme suit à compter du 01/01/2020

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/11/2019 Adjoint technique territorial 2ème échelon Indice Brut : 350 Indice Majoré : 327 Ancienneté de 1 an 7 mois 14 jours	A compter du 01/01/2020 Adjoint technique territorial 2ème échelon Indice Brut : 351 Indice Majoré : 328 Ancienneté de 1 an 9 mois 14 jours

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée,

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Causse et Diège le 13 février 2020
Le Maire Serge MASBOU,

MR LE MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 14/02/2020

Signature de l'agent :

